

BULLETIN D'INFORMATION DES BUREAUX D'ETUDES

Nº 127 - Auril 2018

La réunion de la négociation de la convention collective s'est déroulée le 29 mars 2018. Elle avait pour unique ordre du jour l'agenda social 2018-2019.

Cet agenda social est seulement indicatif. Il a été concocté par les organisations patronales SYNTEC et CINOV, des DRH et validé par les instances politiques de ces mêmes organisations patronales. A l'évidence, compte tenu de la crise interne à SYNTEC, les mandats de négociation se doivent d'être plus que sécurisées. En même temps, la présidente de la commission paritaire s'est prononcée pour la négociation de nouveaux droits (!!!) et de nouvelles sécurisations (!!!) pour que la branche soit attractive.

Serait-ce un tournant ? Nous le saurons rapidement dans les prochains mois. Il reste que la CGT va s'inscrire pleinement dans ce processus avec pour objectif de construire une convention collective qui réponde aux attentes et aux aspirations des salarié.e.s. Vous pouvez d'ailleurs dès à présent nous envoyer vos réflexions à propos de cette convention collective.

AGENDA SOCIAL 2018

<u>Négociations obligatoires</u>: contrats courts, intéressement, formation professionnelle, apprentissage et minima conventionnels.

Nous avions formulé des revendications sur les minima conventionnels, notamment concernant la mise en place de grilles sectorielles et le minimum cadre au PMSS.

Concernant la formation professionnelle et l'apprentissage, tout reste à faire au regard de la casse organisée par ce gouvernement. Nous attendons le projet de loi.

L'intéressement nous laisse dubitatifs...

<u>Négociations sécurisation et modernisation</u>: organisation du temps de travail, nouveaux modes de travail, parcours syndicaux, prévoyance, astreinte et travail de nuit.

Il s'agirait de clarifier l'annualisation du temps de travail de la modalité 1 de l'accord sur le temps de travail et d'étendre le forfait jour à la modalité 2. Inutile de dire que la négociation risque d'être très compliquée. Concernant la prévoyance, l'objectif devra être d'examiner les mesures à prendre afin que le régime revienne à l'équilibre.

Enfin, les questions autour des nouveaux modes de travail restent entières notamment pour le télétravail et l'équilibre vie privée/vie professionnelle. Nous avons remis, en 2016 une proposition concernant l'astreinte et le travail de nuit. Nous maintenons cette proposition.

<u>Négociations spécifiques</u>: refonte de l'annexe 4 enquêteurs et CDI de chantier.

La CGT a fait des propositions concernant cette annexe. Quant au CDI de chantier ...il ne faudra pas compter sur nous...

Si vous voulez recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « BE »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes